

«Si vous suivez Mes statuts - donnez-vous de la peine dans la Torah »

Les 42 commentaires proposés par le « Ohr Hachaim » Hakadosh sur le premier verset de notre Sidra en correspondance avec les 42 étapes de l'exil qui s'achèvera par le mérite de l'étude de la Torah

Notre Sidra, Béchoukotai, nous donne l'opportunité d'en analyser le premier verset (Lévitique, 26 :3)¹ :

Si vous suivez Mes statuts, si vous gardez Mes Mitzvot et les exécutez, Je vous donnerai les pluies en leur saison, et la terre livrera son produit, et l'arbre du champ donnera son fruit. Le battage de vos grains se prolongera jusqu'à la vendange, et la vendange durera jusqu'aux semailles ; vous aurez du pain à manger en abondance, et vous demeurerez en sécurité dans votre pays. Je ferai régner la paix dans ce pays, et nul n'y troublera votre repos

Commentaire de Rashi, la source étant le Torath Cohanim² :
« **Si vous suivez Mes statuts** » : *j'aurais pu penser qu'il s'agit ici de l'observance des Mitzvot. Et étant donné que le texte continue par : « ... et mes Mitzvot vous gardez », c'est donc bien à l'observance des Mitzvot que s'appliquent ces derniers mots. Comment expliquerai-je alors : « si vous suivez Mes statuts » ? - Donnez-vous de la peine dans l'étude de la Torah !*

«**Si vous gardez Mes Mitzvot** ». *Donnez-vous de la peine dans la Torah afin de l'observer et de la pratiquer, comme il est écrit : « vous les apprendrez, vous garderez pour les faire » (Devarim 5, 1).*

Il est connu que le «Ohr Hachaim» Hakadosh a rédigé 42 commentaires sur le verset : « **Si vous suivez Mes statuts** », commentaires dont le point commun est que tous traitent de la grande importance de l'engagement dans la Torah, en particulier l'engagement désintéressé (*Lishma*) et d'autres thèmes

1 אם בחוקותי תלכו ואת מצוותי תשמרו ועשיתם אותם, ונתתי גשמיכם בעתם ונתנה הארץ יבולה ועץ השדה יתן פריו, והשיג לכם דיש את בציר ובציר ישיג את זרעו, ואכלתם לחמכם לשובע וישבתם לבטח בארצכם, ונתתי שלום בארץ ושכבתם ואין מחריד
2 אם בחוקותי תלכו, יכול זה קיום המצוות, כשהוא אומר ואת מצוותי תשמרו הרי קיום המצוות אמור, הא מה אני מקיים אם בחוקותי תלכו, שתהיו עמלים בתורה. ואת מצוותי תשמרו, הו עמלים בתורה על מנת לשמור ולקיים, כמו שנאמר (דברים ה-א) ולמדתם אותם ושמרתם לעשותם

spécifiques à l'engagement dans la Torah, élevant l'homme du puit le plus profond jusqu'aux sommets les plus élevés.

Le divin Cabaliste Rabbi Chaim Shaoul Devik, auteur du «Epha Shéléma» sur le «Otzroth Chaïm» répertoriant les écrits du Arizal, raconte qu'il a entendu de son maître Rabbi Mordechai Weingarten zatsal, qui était Rav dans le Beth Hamidrash du «Ohr Hachaim» Hakadosh à Jérusalem, que le «Ohr Hachaim» Hakadosh a innové ces 42 interprétations alors qu'il était en exil, parce qu'il avait entendu d'un homme le mépris d'un Talmid Chacham, qu'il était resté silencieux et n'avait pas protesté [voir en marge de ce Maamar cet épisode plus longuement].

J'ai pensé présenter à notre lectorat royal une nouvelle idée avec amour et crainte pour clarifier la raison pour laquelle le «Ohr Hachaim» Hakadosh a choisi d'innover 42 interprétations sur le verset «**Si vous suivez Mes statuts** » alors qu'il était en exil. Quiconque analyse avec attention ses saintes paroles constatera que selon son habitude, il aurait pu réduire le nombre de commentaires en réunissant certains, comme il l'a fait dans le premier commentaire, mais il avait un intérêt particulier pour que le nombre de commentaires atteigne le chiffre de 42.

«Moshé n'est pas disposé à délivrer ceux qui sont négligents dans l'étude de la Torah »

Nous commencerons par éclairer les paroles du «Ohr Hachaim» Hakadosh bien connues sur le premier verset de la Sidra de Tetzavé (Exode, 27 :20)³ : **Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël et ils prendront vers toi une huile pure d'olives concassées**

Rapportons-nous à un passage du Zohar Chadash (*Bereshit*, page 8 :4 DH «Vayikra») selon lequel la Délivrance à venir

sera l'œuvre de Moshé Rabbénou, mais à la condition expresse qu'Israël étudie la Torah donnée à Moshé au Sinaï ; voici les paroles du Zohar Chadash⁴ :

Je vais te démontrer que l'exil est dû à l'abandon de la Torah, car il est dit (Jérémie, 9 :12) : « L'Éternel l'a dit: C'est parce qu'ils ont abandonné Ma Torah». Hashem a dit : ils sont revenus des premiers exils par le mérite d'Avraham, Isaac et Jacob. Maintenant, ils ont fauté dans la Torah que J'avais donnée à Moshé. Lorsqu'ils se repentiront et étudieront dans sa Torah, alors, par le mérite de Moshé, Je les délivrerai.

A partir de là, le « *Ohr Hachayim* » Hakadosh écrit⁵ :

C'est pour cela que l'exil se prolonge, car tant qu'ils n'étudient pas la Torah et n'accomplissent pas les commandements, Moshé n'est pas disposé à délivrer ceux qui sont négligents dans l'étude de la Torah

Cela rejoint ce qu'il rapporte dans son commentaire sur la Sidra de Vayéchi (*Bereshit, 49 :11, DH «Yesh»*)⁶ : **Ne connais-tu pas les paroles du Zohar (Mishpatim, 120a) qui stipulent que Moshé est le Rédempteur ; lui qui a délivré nos pères, il nous délivrera et ramènera les fils dans leurs frontières comme il est écrit (Ecclésiaste, 1 :9) : «Ce qui a été, c'est ce qui sera» - Ma Shéyihé Hou.. - acronyme de MoShé(H)**

Il ajoute que lorsque le Talmud (Sanhédrin, 98b) précise que c'est le roi David lui-même qui sera le Mashiach, ainsi qu'il est écrit (Ezéchiel, 36 :24) : « **et Mon serviteur David sera leur roi** », cela signifie que l'âme du Mashiach sera composée de Moshé Rabbénou et du roi David.

C'est là, l'allusion du verset : « **Et toi, tu ordonneras (Tetzaveh) aux enfants d'Israël** » - tu seras **lié** aux enfants d'Israël lors de la Délivrance à venir, le mot « **Tetzaveh** » se rapprochant du mot de la même famille « **Tzavata** » - compagnie, réunion. Mais la condition à cela, c'est :

« **et ils prendront vers toi une huile pure d'olives concassées** » - il faudra qu'ils étudient la Torah qui est comparée à l'huile qui éclaire, dépourvue de dépôt, à savoir une Torah étudiée de façon désintéressée, et non pour chicaner ou pour se glorifier.

4 בוא וראה שלא גלו ישראל אלא על ביטול תורה, שנאמר (ירמיה ט-יב) ויאמר ה' על עזבם את תורת. אמר הקב"ה, בגלויות הראשונות חזרו בזכות אברהם יצחק ויעקב, עכשיו הם חטאו בתורה שנתתי למשה, כשישובו ויעסקו בתורתו, בזכות משה אני גואלם
5 ולזה נתארך הגלות, כי כל עוד שאין עוסקים בתורה ובמצוות אין משה חפץ לגאול עם בטלנים מן התורה
6 הלא ידעת דברי הזוהר הקדוש (פרשת משפטים קכ). כי משה הוא הגואל אשר גאל את אבותינו, הוא יגאל אותנו וישיב בנים לגבולם, דכתיב (קהלת א-ט) מ'ה ש'יהיה ה'וא ש'יהיה ראשי תיבות משה

Le verset poursuit : « **concassée, pour le lumineux** », il faut casser les corps et les forces par l'étude de la Torah, comme cela est expliqué dans le Talmud (*Berachot, 63b*) au sujet du verset (*Nombres, 19 :14*)⁷ :

« **Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente** » - **la Torah n'est préservée que par celui qui est prêt à mourir pour elle.**

Fin des paroles du « *Ohr Hachaim* » Hakadosh.

Le « *Ohr Hachaim* » témoigne sur lui-même : « **le nom du Mashiach d'Hashem est Chaïm** »

Citons également ce qu'écrit le « *Ohr Hachaim* » dans son commentaire sur la Sidra de Réeh concernant le verset (*Deut., 15 :7*)⁸ : **Que s'il y a chez toi un indigent, d'entre tes frères, dans l'une de tes villes, au pays que l'Éternel, ton Dieu, te destine, tu n'endurciras point ton cœur, ni ne fermeras ta main à ton frère indigent.**

Ce verset est une allusion au devoir qui nous incombe d'hâter la venue du Roi Mashiach, qui dans l'exil est tel un « **indigent** » qui souhaite venir nous délivrer, grâce à nos bonnes actions et surtout au commandement de la Tzedaka. Voici ce qu'il écrit⁹ :

Hashem a ordonné à chaque juif de ne pas s'endurcir etc.. mais de se renforcer, avec courage et force, pour accomplir la volonté de l'Unique via l'action des êtres humains, et en particulier la Mitzva de la charité dont il est écrit (Isaïe, 54 :14) : «par la Tzedaka, tu M'affermiras». Le paragraphe se termine par les mots « ton frère indigent», ce qui signifie : à cause de ton frère indigent bien connu. L'homme doit comprendre que l'action a comme finalité le Mashiach d'Hashem dont le nom est Chaïm.

Dans le « *Beth Aaron* » de Rabbi Aaron de Karlyn (fin de la Sidra de Massé), on explique que lorsque le « *Ohr Hachaim* » écrit à la fin de son commentaire : « **Mashiach d'Hashem dont le nom est Chaïm** », il évoque en allusion sa propre personne dans laquelle se trouve l'âme du Mashiach. Dans le commentaire « *Ségoulath Moshé* » sur le « *Ohr Hachaim* » (Addendum, II, fin du livre), on ajoute une belle allusion - le « *Ohr Hachaim* » Hakadosh a écrit : « **מ'שי"ח י"י ש'מו ח"יים** » (*Mashiach d'Hashem dont le nom est Chaïm*) - les initiales des quatre mots sont : « **מ'שי"ח** » (*Mashiach*)

7 זאת התורה אדם כי ימות באהל
8 כי יהיה בך אביון מאחד אחיך באחד שעריך בארץ אשר ה' אלקיך נותן לך לא תאמץ את לבבך ולא תקפץ את ירך מאחריך האביון
9 ויצו ה' לכל איש ישראל שלא יאמץ את לבבו וגו', אלא יתחזק בכל עזו ותעצומות למלאות חשק האחד המיוחד באמצעות מעשה בני אדם, ובפרט במצות הצדקה דכתיב (ישעיה נד-ג) בצדקה תכונני. וגמר אומר מאחריך האביון, פירוש מסיבת אחיך האביון הידוע, שיעריך אדם בדעתו שהמעשה הוא לתכלית דבר זה של משיח ה' שמו חיים

À cet sujet, nous trouvons matière à nous émerveiller dans le livre « *Nétiv Mitzvotécha* » (Nétiv Haémouna, Shévil 1 :9) : le saint Baal Shem Tov a témoigné que l'esprit (Rouach) du « *Ohr Hachaim* » Hakadosh émanait de celui du Roi David, et chaque nuit, il entendait la Torah d'Hashem Lui-même. L'âme du Baal Shem Tov, quant à elle, émanait de celle de l'âme du roi David. Il aspirait à se rendre à Jérusalem pour rencontrer le « *Ohr Hachaim* » Hakadosh, afin que l'âme et l'esprit du roi David se connectent, et par cela, que la Néshama du roi Mashiach se révèle. Mais du Ciel, on a empêché le Baal Shem Tov de se rendre à Jérusalem car le temps de la Rédemption n'est pas encore arrivé.

Les 42 étapes correspondent au Nom des 42 Lettres de « Ana Békhoach »

Poursuivons et expliquons pourquoi le « *Ohr Hachaim* » Hakadosh a proposé 42 interprétations du verset « *Si vous suivez Mes statuts* » quand il se trouvait en exil. Référons-nous à ce qui est écrit dans la Sidra de Massei (Nombres, 33 : 1)¹⁰ :

Celles-là sont les étapes des enfants d'Israël (אלה מסעי בני ישראל), depuis qu'ils furent sortis du pays d'Égypte, selon leurs légions, sous la conduite de Moïse et d'Aaron

Rashi note¹¹ : « *ily a eu 42 étapes* ». Le « *Mégaleh Amoukot* » (*Matot-Massei*) écrit que les 42 étapes dans le désert sont la source des 42 étapes que le peuple juif a connues durant les quatre exils jusqu'à la venue du Mashiach. Ceci est évoqué par les initiales des quatre premiers mots du verset (אלה מסעי בני ישראל) qui sont les mêmes que celles des quatre exils : Edom (Rome), Médie, Babel, Yavan (Grèce) - אֲדוֹם מִדֵּי בָבֶל יָוֶן. Ainsi, il est clair qu'au sein des quarante-deux étapes du désert, sont évoqués, en allusion, tous les exils du peuple juif.

À ce stade, il convient d'introduire ce qu'écrit le grand décisionnaire, le « *Maguen Avraham* » (OC, 428, 8) au nom de « *Tzeror Hamor* » (de Rabbi Avraham Sabba, un des expulsés d'Espagne) : les 42 étapes du désert correspondent au Nom de quarante-deux lettres. C'est pourquoi il ne convient pas de s'interrompre lors de leur lecture en invitant une personne à monter à la Torah au cours de la récitation des 42 étapes. Il fait référence au Nom sacré de quarante-deux lettres, que nous mentionnons quotidiennement dans l'office du matin dans la partie des « *Korbanot* » (sacrifices) dans la prière de « *Ana Békhoach* » attribuée au Tana Rabbi Néchounya ben Hakana. Cette prière est fondée sur quarante-deux lettres, divisées en sept noms distincts - contenant chacun six lettres - correspondant aux sept jours de la semaine. Chaque mot de cette prière correspond à une lettre de l'un de ces Noms, comme suit :

- א'נא ב'כח ג'דולת ה'מינך ת'תיר צ'רורה - אב"ג-ית"ץ.
- ק'בל ר'נת ע'מך ש'גבנו ט'הרנו נ'ורא - קר"ע-שט"ן.
- נ'א ג'בור ד'זרשי י'חודך כ'כבת ש'מרם - נג"ד-יכ"ש.
- ב'רכם ט'הרם ר'חמי צ'דקתך ת'מיד ג'מלם - בט"ר-צת"ג.
- ח'סין ק'דוש ב'רוב ט'ובך נ'הל ע'דתך - חק"ב-טנ"ע.
- י'חיד ג'אה ל'עמך פ'נה ז'וכרי ק'דושתך - יג"ל-פז"ק.
- ש'ועתנו ק'בל ו'שמיע צ'עקתנו י'ודע ת'עלומות - שק"ו-צי"ת.

Traduction : *De grâce, par le pouvoir de Ta droite, délie les liens : Accepte les chants de prières de Ton peuple, élève-nous, purifie-nous, ô Tout Puissant : De grâce, héro, garde Tes adorateurs sans pareils avec amour : Bénis-les, purifie-les de Tes justes bontés, récompense toujours : Immune, fier, gouverne Ton peuple avec bonne volonté : Unique, fier, adresse-Toi à Ton peuple qui se souvient de Ta Sainteté : Accepte notre plainte, et entends notre cri, Toi qui connais les destins :*

Afin de mieux comprendre, nous allons rapporter les mots sacrés du « *Tzeror Hamor* », qui sont d'un grand réconfort permettant de nous renforcer dans notre foi et notre confiance en Hashem dans toutes les exils¹² :

Nos Sages ont dit que 42 étapes ont été mentionnées, alludant le Nom sacré de 42. Ce nom est composé de « אבגית"ץ ». Il est alludé dans la Sidra de Béreshit dans le nombre de jours, ceux sont sept mots, chacun composé de

six lettres, ce qui nous amène à 42 lettres. Chacun émane de son jour. « אבגית"ץ » émane du premier jour. « קר"ע » émane du second jour, car en jour, le Guéhinam a été créé. Et ainsi de suite. C'est pourquoi 42 étapes ont été mentionnées ici en correspondance avec le Nom de 42...

Il semble de même que les 42 étapes ont été écrites ici avec le Nom Divin pour inculquer en nous une profonde croyance et grande confiance en la future rédemption, eu égard aux souffrances que nous endurons, renforçant ainsi nos mains chancelantes. En effet, Hashem connaît l'avenir

12 אמרו רבותינו ז"ל שנכתבו כאן שנים וארבעים מסעות. רמז לשם המפורש של שנים וארבעים, הוא שם של אבגית"ץ, הרמז בפרשת בראשית במספר הימים, והם שבעה תיבות, ובכל אחד יש בו ששה אותיות עולים שנים וארבעים. וכל אחד יוצא מיומו. אבגית"ץ מיום הראשון, קר"ע שט"ן יוצא מיום שני, לפי שבו נברא איהנה, וכן כולם על זה הדרך, ולכן נכתבו בכאן שנים וארבעים מסעות כנגד זה השם של שנים וארבעים...

וכן נראה שנכתבו בכאן אלו המסעות בשם ה', להשרישנו שורש ובטחון גדול בגאולה העתידה, ובענין הצרות העוברות עלינו, ולחזק ידים רפות, לפי שהשם צופה ומביט עד סוף כל הדורות וראה הגליות שיעברו עלינו, ובפרט הגלות הרביעי החזק, וכתב אלו המסעות להבטיחנו בטחון גדול וחזק, כי אף על פי שנעבור צרות רבות ורעות, השם יחיינו ויוציאנו מגלותינו, כמו שעשה ביציאת מצרים שהיו מעונים זה כמה שנים בעבודת פרך, והשם שלח להם מושיעים להצילם מצרותם

10 אלה מסעי בני ישראל אשר יצאו מארץ מצרים לצבאותם ביד משה ואהרן
11 ארבעים ושנים מסעות

jusqu'à la fin des générations. Il a vu les exils que nous subirons et en particulier ce quatrième très difficile. Il a écrit ces étapes pour nous promettre une grande et forte confiance. Même si nous traversons de grands et terribles malheurs, Hashem nous soutiendra et nous délivrera de nos exils, comme Il le fit lors de la Sortie d'Égypte où ils ont souffert par un esclavage éreintant pendant de nombreuses années. Hashem leur envoya des sauveurs pour les sauver de leurs souffrances

Chaque Juif au cours de sa vie accomplit ces quarante-deux étapes

Le « Tzeror Hamor » nous dit ainsi : *«les 42 étapes ont été écrites ici avec le Nom Divin pour inculquer en nous une profonde croyance et grande confiance en la future rédemption, eu égard aux souffrances que nous endurons, renforçant ainsi nos mains chancelantes* ». Pour expliquer cela, référons-nous à ce qu'écrit le « Deguel Machané Efraïm » (Massei, DH «Vayichtov Moshé») au nom de son grand-père, le Baal Shem Tov. Il nous enseigne que chaque juif au cours de sa vie, depuis le jour de sa naissance jusqu'au jour de sa mort, traverse le désert désolé de ce monde. Il passe par les mêmes quarante-deux étapes qu'Israël a parcourues dans le désert. À la fin, il mérite entrer dans le pays des vivants dans le monde des âmes. Voici quelques-uns de ces mots¹³ :

Sache que j'ai entendu de mon grand-père que les étapes étaient au nombre de 42 ; elles sont près de tout homme, depuis le jour de sa naissance jusqu'à son retour vers son monde car le jour où il sort du ventre de sa mère est analogue à la Sortie d'Égypte, comme nous le savons. Ensuite, il va d'étape en étape jusqu'à ce qu'il atteigne le pays supérieur de la vie... Certes, ces étapes ont été écrites dans la Torah pour guider un juif sur le bon chemin, afin qu'il sache quel chemin choisir au fur et à mesure qu'il se déplace d'étape en étape tout au long de sa vie.

Or, il est un principe du Talmud (Pessachim, 6b)¹⁴ : *« Lorsqu'une généralisation est suivie d'un détail, la généralisation se réfère uniquement à ce qui est spécifié dans le détail »*. Nous pouvons en déduire que tout comme chaque juif au niveau individuel passe par 42 étapes dans sa vie, de même, tout le peuple juif passe par 42 étapes au travers de ses exils. Cela coïncide avec l'allusion du « Megalé Amoukot » présentée

plus-haut : les initiales de « אלה מ'סעי בני ישראל » sont les mêmes que les initiales des quatre exils : « א'דום מ'די ב'בל י'ון ».

Dès lors, nous comprenons les mots d'encouragement du « Tzeror Hamor » : *« 42 étapes ont été écrites ici avec le Nom Divin pour inculquer en nous une profonde croyance et grande confiance en la future rédemption, eu égard aux souffrances que nous endurons, renforçant ainsi nos mains chancelantes. ... Même si nous traversons de grands et terribles malheurs, Hashem nous soutiendra et nous délivrera de nos exils, comme Il le fit lors de la Sortie d'Égypte »*.

Or, si nous examinons la prière « Ana Békhoach » dans laquelle est alludée le Nom de 42, nous voyons que nous prions pour la rédemption des 42 étapes parcourues en exil. Par exemple, la première ligne, celle du premier Nom, correspond à l'attribut de la Bonté, le premier des sept attributs :

De grâce, par le pouvoir de Ta droite [par la force de l'attribut de la Bonté représentée par la droite], délie les liens [pour libérer le peuple d'Israël des chaînes de l'exil]

« Si (אם) vous suivez Mes statuts » - « אם » acronyme de « א'ליהו מ'שיח » (Elijahou Mashiach)

Or, en examinant les versets qui présentent la promesse de récompense pour Israël parce qu'ils ont respecté : *« si vous suivez Mes statuts »*, à savoir de peiner dans l'étude de la Torah, nous constatons qu'ils se rapportent à la future rédemption. Par exemple, il est écrit (Lévitique, 26 : 6)¹⁵ : *« Je ferai régner la paix dans ce pays, et nul n'y troublera votre repos; Je ferai disparaître du pays les animaux nuisibles »*. Le Midrash Shochar tov explique (Psaumes, 120)¹⁶ :

« Je ferai régner la paix dans ce pays » - Quand cela se passera-t-il ? « Je ferai disparaître du pays les animaux nuisibles ». la « bête nuisible », c'est le sanglier car il est dit (Psaumes, 80 : 14) : « que le sanglier de la forêt la mutile » - il s'agit de Essav

Cela se conjugue magnifiquement avec ce qui est écrit le « Minchah Béloulah » sur notre Sidra. Il propose une jolie allusion¹⁷ :

« Si (אם) vous suivez Mes statuts » - le mot « אם » fait allusion à tous les rédempteurs : en Égypte שה'מ הרנ'א (Aaron et Moshé), à l'époque de Haman il y eût סתר'א רדכי'מ (Esther et Mordechaï), « שיח'מ ליהו'א » (Elijahou et le Mashiach) dans le futur

13 דע ששמעתי בשם אדוני אבי זקני זללה"ה. כי כל המסעות היו מ"ב, והם אצל כל אדם מיום היוולדו עד שובו אל עולמו. ולהבין זה, כי מיום הלידה והוצאתו מרחם אמו הוא בחינת יציאת מצרים כנודע, ואחר כך נוסע ממסע למסע עד בואו לארץ החיים העליונה... ובודאי נכתבו המסעות בתורה, להורות הדרך הישר לאיש הישראלי, לידע הדרך אשר ילך בו כל ימי חייו ליסע ממסע למסע
14 כלל ופרט, אין בכלל אלא מה שבפרט

15 ונתתי שלום בארץ ושכבתם ואין מחריר והשבתי חיה מן הארץ
16 ונתתי שלום בארץ. אימתי יהיה כן, והשבתי חיה רעה מן הארץ, ואין חיה רעה אלא חזיר, שנאמר (תהלים פ-יד) יכרסמנה חזיר מיער, זה עשו הרשע
17 אם בחוקתי תלכו" - במלת א"ם נרמזו כל הגואלים, במצרים א'הרן מ'שה, בימי המן א'סתר מ'רדכי, לעתיד לבוא א'ליהו מ'שיח

Expliquons : nous avons appris que « **Moshé n'est pas disposé à délivrer ceux qui sont négligents dans l'étude de la Torah** ». Par conséquent, la Torah nous assure : « **Si (אם) vous suivez Mes statuts** » - si Israël remplit son obligation de dévotion à la Torah, ils mériteront la future rédemption via les rédempteurs auxquels fait allusion le terme «א"ח» - « **Eliyahou et Mashiach** ». Alors, s'accomplira la promesse : « **Je ferai régner la paix dans ce pays, et nul n'y troublera votre repos; Je ferai disparaître du pays les animaux nuisibles** ».

Nous comprenons ainsi dans une certaine mesure le fait qu'Hashem ait fait en sorte que le « *Ohr Hachaïm* » Hakadosh

aille en exil. Comme il l'atteste lui-même, la néshama du Mashiach était en lui : « *מ'שיח י"י ו'שמוזו ה'יים* ». Il devait aller en exil pour la gloire de la Torah. En exil, il a innové 42 interprétations du verset : « **Si vous suivez Mes statuts** ». Il nous enseigne avec ses 42 commentaires comment étudier au mieux la Torah, avec les vertus les plus élevées, en vue de la future rédemption. En accomplissant les 42 étapes requises de l'exil tout en peinant dans l'étude de la Torah, nous réalisons un acte symbolique afin de préparer la future rédemption. Alors se réalisera « **Si (אם) vous suivez Mes statuts** », nous donnant droit à la rédemption dirigée par « *Eliyahou et Mashiach* », rapidement, de nos jours. Amen !

Une histoire incroyable liée aux 42 interprétations de « Béchoukotai » innovées par le « Ohr Hachaïm » Hakadosh pendant son exil

Dans le livre « *Shneim Assar Shivtei Yisraël* » de Rabbi Moshé Yaïr Weinstock, est rapportée une histoire extraordinaire qu'il a entendue du Gaon Rabbi Yisraël Yitzchak Reizman, juge à Jérusalem. Ce dernier l'avait entendue de l'un des principaux cabalistes de Jérusalem, le divin Rabbi Chaïm Shaoul Dweck, l'auteur du « *Eifah Sheleimah* » sur le « *Otzrot Chaïm* » du Arizal. Rabbi Chaïm Shaoul avait à son tour entendu cette histoire de son Rav et mentor, Rabbi Mordechaï Weingarten, qui était Rav dans le Beth Hamidrash du « *Ohr Hachaïm* » Hakadosh à Jérusalem. Voici l'essentiel de cette histoire..

Le « *Ohr Hachaïm* » Hakadosh était orfèvre de métier, il tissait manuellement des brins d'or. C'était un travail lucratif qui ne l'obligeait qu'à travailler quelques heures par jour. Il se suffisait d'une petite somme pour lui-même et utilisait le reste pour soutenir les érudits de la Torah qui étudiaient dans son Beth Hamidrash situé à Salé (Maroc). Sa coutume était de distribuer des Halot et de la viande aux Talmidei Chachamim à la fin de chaque semaine. Il achetait un veau, l'abattait et partageait sa viande en l'honneur du Shabbat. Comme c'était une petite ville, peu d'animaux abattus étaient nécessaires.

Il arriva qu'une épidémie éclata dans le bétail de Salé et tous les animaux qui furent abattus furent déclarés « *Taref* » à l'exception de celui abattu par le « *Ohr Hachaïm* » Hakadosh, qui s'avéra cacher. L'un des hommes riches, un homme éminent de la communauté, entendit dire que le veau abattu par le « *Ohr Hachaïm* » avait été considéré comme cacher. Il alla chez le Rav et demanda une portion de viande en l'honneur de Shabbat.

Le Rav lui expliqua en s'excusant que la viande était destinée exclusivement aux pauvres Talmidei Chachamim, et qu'il ne souhaitait pas laisser même un seul Talmid Chacham sans viande pour Shabbat

Au milieu de cette conversation, un Talmid Chacham entra. Comme à son accoutumée, le « *Ohr Hachaïm* » lui a remis une portion de viande. Dans un accès de colère, l'homme riche s'est exclamé d'un ton désobligeant : « *«Quoi, même celui-ci est un Talmid Chacham* ». Le Rav ne protesta pas à cette remarque et resta silencieux.

Dans la nuit de Shabbat, le « *Ohr Hachaïm* » rêva qu'il était tenu pour responsable dans les cieux d'avoir entendu l'homme riche dénigrer un Talmid Chacham sans protester. Par conséquent, il fut décrété dans les cieux qu'il devait accepter de subir le fardeau de l'exil pendant une année entière. En raison de la sainteté du Shabbat, il resta où il était, mais à la fin de Shabbat, immédiatement après la Havdalah, il remballa ses affaires et partit en exil.

Dans la Yeshiva céleste les 4 2 interprétations du « Ohr Hachaïm » Hakadosh ont été dites le Shabbat

Un Vendredi, alors qu'il était en exil, il traversa un champ. Il s'assit pour se reposer à l'ombre d'un arbre. Il était absorbé par des pensées liées à la Sidra de la semaine, la Sidra de Béchoukotai. A cette occasion, il innova 42 façons d'interpréter le verset « **Si vous suivez Mes statuts** ».

Puis, peu avant le soir, il entra dans la ville et se rendit au Beth Hamidrash. Après l'office, un homme respectable s'approcha de lui et l'invita à passer Shabbat avec lui. Le Rav accepta et alla avec lui partager le repas du vendredi soir. Après le repas, avant de réciter Birkat Hamazone, l'hôte informé son hôte qu'il réciterait le Birkat Hamazone chez le Rav de la ville, car il était un saint homme et entendait la Torah de la Yéshiva céleste.

L'hôte et son invité, arrivèrent chez le Rav de la ville. L'hôte, qui était une personne influente dans la communauté, s'assit du côté droit du Rav de la ville. Le « Ohr Hachaïm », qui était vêtu très simplement, se retrouva assis en bout de table. A la fin du repas, avant le Birkat Hamazone, le Rav de la ville fut soudain très excité jusqu'à abandonner son corps et que son âme s'éleva (il tomba dans une sorte de transe).

*En revenant à lui, il commença à répéter les paroles de la Torah qu'il avait entendues dans la Yéshiva céleste - quatorze façons d'interpréter le verset «**Si vous suivez Mes statuts** ». Il conclut par ces mots : « C'est ce qu'a dit le saint Rav, Rabbi Chaïm ben Atar ». L'auteur du « Ohr Hachaïm », qui était extrêmement humble, ne croyait pas qu'il méritait cet honneur, ne put se retenir de dire : « c'est ce qu'a dit Chaïm ben Atar ».*

Le Rav de la ville s'offensa par le culot de l'invité. Comment a-t-il osé appeler l'auteur de ce qu'il avait entendu dans la Yéshiva céleste au nom du saint Rabbi Chaim ben Atar, par les mots « Chaïm », sans aucun titre ? L'hôte supplia le Rav de la ville de pardonner à son hôte, car il était apparemment un homme simple. Le Rav de la ville se calma, ils récitèrent le Birkat Hamazone, et ils rentrèrent chez eux.

Lors du second repas, au matin de Shabbat, cela se reproduisit. L'hôte et l'invité se rendirent à la fin du repas chez le Rav de la ville. Une fois de plus, l'âme Rav monta dans une transe. Quand il revint à lui, le Rav dit qu'il avait entendu dans la yeshiva céleste quatorze nouvelles interprétations du verset « **Si vous suivez Mes statuts** ». Il finit par conclure comme il l'avait fait le soir de Shabbat : «C'est ce qu'a dit le saint Rav, Rabbi Chaïm ben Atar». Et là encore, le « Ohr Hachaïm » conclut après lui une fois de plus, «c'est ce que Chaim ben Atar a dit ». Une fois encore, le Rav de la ville se mit en colère contre l'insolence de l'invité, et l'hôte supplia le Rav de lui pardonner, et ils retournèrent chez eux.

Lors de la Séouda Sheéishit, ils se rendirent une fois de plus chez le Rav de la ville. Ce qui s'était passé lors des deux premiers repas se répéta. L'âme du Rav monta. Quand il se réveilla, il répéta quatorze nouvelles interprétations qu'il avait entendues dans la yeshiva céleste. Il conclut en disant : « C'est ce qu'a dit le saint Rav, Rabbi Chaïm ben Atar ». Une fois de plus, le « Ohr Hachaïom » ne put se retenir de dire : « C'est ce que Chaim ben Atar a dit ».

À ce stade, aucun des efforts de l'hôte ne réussit à calmer le Rav. Il interpréta cela Rabbi Chaïm ben Attar comme un simple homme dénigrant le respect de la Torah dû à un saint homme, dont les paroles de la Torah sont dites dans les cieux en son nom. Par conséquent, il ordonna à son majordome de placer l'invité dans la prison communautaire, et après Shabbat, il considérerait ce que devrait être sa peine.

A la fin de Shabbat, un vent violent se leva, menaçant de détruire toutes les maisons de la ville. Voyant que leur vie était en danger, les habitants de la ville s'enfuirent chez le Rav, car ils savaient qu'il était un saint homme. Ils lui demandèrent d'expliquer la raison pour laquelle Hashem leur avait infligé si soudainement ce dur châtement.

Le Rav de la ville fit monter son âme pour demander pourquoi cela était arrivé. Ils lui répondirent du ciel : « C'est la punition pour avoir emprisonné dans ta prison un saint homme comme Rabbi Chaïm ben Atar ». Le Guehinom ne pouvait s'ouvrir pour rectifier et purifier les âmes des impies tant qu'il est emprisonné. Lorsque tu le relâcheras, le chaos régnant se calmera.

A cette occasion, ils demandèrent d'en haut au Rav de la ville d'informer le saint Rav, Rabbi Chaïm ben Atar, que parce qu'il y avait été emprisonné pendant plusieurs heures, il avait de ce fait reçu sa peine équivalente à un an de rédemption. De ce fait, il pouvait déjà rentrer chez lui. Le Rav relâcha le « Ohr Hachaïm » Hakadosh avec un grand honneur et l'informa que son exil était terminé. Il retourna dans sa ville pour étudier la Torah et servir Hashem avec sainteté et pureté.